

## **CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

Je soussignée, Béatrice LE GOFF, Maire de la Commune de Bais, certifie que pour :

- Madame MORICE Marie-Cécile, Maire pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 09 février 2024 : aucune note de frais n'a été engagée par la collectivité.
- Madame LORY Marie-Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Maire par intérim, du 10 février 2024 au 21 mai 2024 : aucune note de frais n'a été engagée par la collectivité.
- Aucune délibération spécifique du conseil municipal de Bais n'a été prise pour l'indemnisation de frais des élus. Ces frais étant supportés dans le cadre de leur indemnité.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,



Le Maire,

Béatrice LE GOFF